

FORMATION EN HYGIÈNE ET SALUBRITÉ ALIMENTAIRES

Votre organisme souhaite former une personne gestionnaire d'établissement alimentaire?

Il est possible d'inscrire la **personne significative** de votre établissement en lien avec les responsabilités du contrôle de l'hygiène et de la salubrité à la **formation en ligne** :
« [Gestionnaire d'établissement alimentaire et module Contexte d'aide alimentaire](#) » à l'aide de la plateforme **Web** offerte par l'ITHQ.

DÉLAIS D'INSCRIPTION

La durée de la formation est de 14 heures et peut être complétée dans un délai de 3 mois à partir de la date d'inscription.

****La formation et l'examen doivent être complétés avant le 31 mars 2024****

ADMISSIBILITÉ

Cette formation s'adresse aux organismes communautaires et caritatifs œuvrant en contexte d'aide alimentaire qui préparent ou manipulent des aliments, dont les biens ou les services offerts sont rémunérés de façon minime ou symbolique, qu'ils soient titulaires ou non d'un permis du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

Les organismes qui gèrent exclusivement des dons d'aliments ne sont pas visés par l'obligation de formation du Règlement sur les aliments, mais sont toutefois fortement invités à suivre cette formation.

Une personne formée par organisme suffit généralement à répondre à la réglementation du MAPAQ (P-29, r.1, art. 2.2.4.1) et permet d'offrir la formation à un plus grand nombre d'organismes.

RESPONSABILITÉS DU GESTIONNAIRE D'ÉTABLISSEMENT ALIMENTAIRE ATTESTÉ PAR LE MAPAQ

La personne qui suit la formation, qui obtient l'attestation et assignée par le responsable de l'organisme devra maintenir un système de prévention et de contrôle en vue de garantir l'innocuité des aliments et d'assurer la formation du personnel concernant les règles d'hygiène et de salubrité alimentaires.

COÛT

Les coûts de la formation sont défrayés par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS).

INSCRIPTION

Contactez votre responsable régional en sécurité alimentaire à la direction de santé publique de votre région.

La personne responsable pour votre région est : isabelle.marcoux.cisssmc16@ssss.gouv.qc.ca